

MINISTÈRE DES ARMÉES

CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES

03 JUIN 2019

NOUVELLE-AQUITAINE

La Secrétaire d'Etat

Paris, le 31 mai 2019
N° 16/ARM/SEMARM

à

Monsieur Jean-François MONTEILS
Président de la Chambre Régionale des
Comptes de la Nouvelle-Aquitaine

OBJET : Réponse au rapport d'observations définitives relatif au contrôle des comptes
et de la gestion de Mont de Marsan Agglomération.

RÉFÉRENCE : KSP GD190266 CRC.

Par courrier daté du 29 avril 2019, vous m'avez adressé le rapport d'observations définitives, établi dans le cadre du contrôle des comptes et de la gestion de Mont de Marsan Agglomération.

C'est avec la plus grande attention que j'en ai pris connaissance et j'ai pu constater que certaines remarques de mon courrier de réponse au rapport provisoire ont été reportées dans le document.

Au-delà des réponses techniques qui seront apportées par l'ordonnateur actuel, je tiens à remettre en situation l'action menée sous ma responsabilité dans cette agglomération.

Il convient d'abord de rappeler dans quel contexte a pu être dirigée l'agglomération pendant la période étudiée. Votre précédent rapport l'avait souligné, jusqu'en 2010 l'agglomération de Mont de Marsan exerçait peu ses compétences, quelles qu'elles soient, et ne disposait pas des documents stratégiques nécessaires à une politique efficace et maîtrisée.

Dès ma prise de fonction, j'ai souhaité porter un projet de territoire que nous avons élaboré avec les maires et les élus communautaires ; cela passait bien sûr par l'exercice complet des compétences de l'agglomération et par l'élaboration d'une politique claire définie dans des documents stratégiques jusque-là totalement absents de la collectivité. Ainsi, Schéma de cohérence territoriale (SCOT), Document d'aménagement commercial (DAC), Plan global de déplacement (PGD), Programme local de l'habitat (PLH), Plan Climat, et Plan de déploiement du numérique ont été tous finalisés, dans la concertation, en 2012, début de la période visée par la CRC.

L'élément moteur de nos politiques d'aménagement était à l'époque le déploiement à un horizon court (2020 !) de la nouvelle ligne à grande vitesse GPSO, sous la forte impulsion de l'Etat et de la Région Aquitaine, nécessitant une vision du développement de l'agglomération et de son attractivité.

Développement économique, logement, mobilité, aménagement des communes, politique environnementale et protection de la biodiversité, politique culturelle, politique sociale ont été patiemment planifiés. Avec une constante, la solidarité communautaire.

Trois éléments sont venus bouleverser notre stratégie : la baisse massive des dotations de l'Etat annoncée en 2014 après les élections municipales, la loi NOTRe en 2015 et le report sine die de la ligne à grande vitesse. Cette situation s'est imposée à nous et nous a contraints à réinterroger toutes les politiques de développement que nous avions planifiées, d'autant plus cruciales sur notre territoire que celui-ci avait trop longtemps souffert d'inertie. Nous avons fait le choix d'une plus grande intégration, avec un double objectif : le bien-être des habitants et une meilleure efficacité. D'où en plus de la prise de compétences obligatoires liées à la loi NOTRe, une accélération spectaculaire des transferts de compétences importantes (notamment l'Education) et des mutualisations, générant bien sûr de lourds sujets de ressources humaines à régler tels que le temps de travail et le régime indemnitaire. Toutes ces évolutions, de mise en œuvre rapide, n'ont été possibles qu'avec l'implication totale des élus et celle des services de la collectivité qui sont à saluer.

Ces évolutions ont eu pour conséquences de modifier radicalement la structure budgétaire de la collectivité à partir de 2015 et ont généré une fragilité budgétaire transitoire liée au fait que la baisse des dotations s'est appliquée à plein en 2015 et 2016, l'effet de l'augmentation du CII¹ ne se traduisant par une augmentation des dotations qu'au bout de deux ans, soit à partir de 2017.

Mont de Marsan Agglomération s'est donc transformée en une collectivité très intégrée générant des services publics de qualité pour l'ensemble de ses habitants quelle que soit leur commune de résidence. Avec dans le même temps des investissements dans de nombreuses infrastructures essentielles et dans de nombreux aménagements dans chaque commune, une politique du logement active, des enjeux de déplacement et mobilité nettement améliorés, un rayonnement culturel notable, une ambition de développement économique et touristique.

Je tenais à apporter ces éléments de contexte à ce rapport définitif.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée.

Geneviève DARRIEUSSECQ

